Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **41 (1896)**

Heft (8): **Supplément au No 8**

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIe Année. **SUPPLÉMENT** au N° 8. Août 1896.

SOMMAIRE. — Les juges de camp aux manœuvres, par le colonel U. Wille. — Manœuvres du IIIe corps d'armée : Ordre de corps d'armée n° 1, avec la carte des manœuvres au 1 : 100 000. — Actes officiels : Missions. Promotions. — Nouvelles et chronique. *Allemagne :* Le nouveau ministre de la guerre. — *Autriche-Hongrie :* Bicyclistes. — *France :* Le rengagement des sous-officiers. Essai d'une passerelle flottante. Attribut distinctif pour le béret des troupes alpines.

Les juges de camp aux manœuvres.

Il est plus difficile aujourd'hui de s'initier à l'art militaire qu'à tout autre.

Dans les autres branches de l'activité humaine, il est possible de donner des preuves certaines des progrès réalisés, du degré de perfectionnement et d'habileté auquel on est parvenu. Au militaire, on peut fournir, à soi et aux autres, la preuve de sa science et de son savoir-faire. Mais science et savoir-faire ne sont pas des facteurs seuls déterminants dans la réalité.

Il faut apprendre la guerre pendant la paix. Or, dans la paix, les aptitudes qui seules sont décisives pour la guerre ne peuvent pas se manifester, ou ne le peuvent que d'une manière incomplète. Ni science, ni savoir-faire ne sauraient en tenir lieu, tandis que ces aptitudes peuvent remplacer une science et un savoir-faire insuffisants. Se remémorer rapidement en campagne la science acquise et convertir le savoir en pouvoir, dans les situations les plus critiques, telles sont les qualités essentielles et nécessaires au combat, les seules qui décident de la victoire.

Jamais, dans la paix, on ne pourra juger avec certitude de la véritable aptitude des chefs et de la troupe pour la guerre. On doit néanmoins organiser l'instruction et les exercices de paix de telle façon qu'ils développent les qualités militaires et permettent de s'assurer, à tout le moins, que vraisemblablement ces qualités existent.

La science ne fait pas le militaire. Cela est aussi vrai, — plus vrai peut-être encore, — des chefs que de la troupe. Il